

### *Pouvoir d'emprunt*

ces (M. Crosbie) demande à la Chambre l'autorisation d'étendre le pouvoir d'emprunt du gouvernement actuel de façon à pouvoir emprunter sept millions de dollars. Si on retourne au communiqué de presse qu'il avait publié au moment du bill C-37—et j'invite le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan) à le faire—on voit que le gouvernement cherchait alors à obtenir l'autorisation d'emprunter dix milliards pour l'année financière 1979-1980.

Environ huit mois plus tard, le gouvernement demande, dans le présent bill, l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars seulement. Autrement dit, la situation s'améliore. Si le député trouve que 3 milliards de dollars ne représentent qu'un bien petit montant, c'est peut-être que son parti n'a fixé aucun plafond à ses dépenses, sans se demander qui paiera la note. Cela ne préoccupe pas du tout les libéraux.

Les députés se souviennent sans doute qu'en novembre 1978, le gouvernement du temps avait obtenu l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars supplémentaires, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous souvenons fort bien que les 7 milliards de dollars en question ont été obtenus par l'adoption d'un bill proposé par un gouvernement qui était gêné d'avoir sournoisement tenté d'obtenir une autorisation d'emprunt sous le couvert d'un poste en apparence insignifiant d'un budget supplémentaire qu'il avait proposé à la Chambre. Dès que cette manœuvre a été portée à l'attention de la présidence, celle-ci, naturellement, a, fort judicieusement d'ailleurs, refusé d'accepter le poste en question, de sorte que le gouvernement s'est vu forcé de présenter un nouveau bill. C'est alors qu'il a obtenu 7 milliards de dollars. Presque tout le pouvoir d'emprunt obtenu avant novembre 1978 a été utilisé, mais, comme je l'ai souligné en intervenant dans le débat le 15 février 1979:

L'année dernière, le gouvernement avait été victime de sa propre ineptie quand il avait essayé de se faire accorder un pouvoir accru d'emprunter dans un bill de subsides au moyen d'un poste de \$1 ou d'une façon semblable. La présidence avait évidemment rejeté cette façon de faire. En novembre dernier, le gouvernement a dû présenter un bill prévoyant un pouvoir d'emprunt dans lequel il cherchait à faire augmenter son pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars. Environ quatre mois plus tard, le gouvernement nous revient en disant: «Nous avons besoin d'emprunter encore 10 milliards».

Alors nous avons dit «Un instant! Comment se fait-il que nous ayons besoin d'autant d'argent?». Toutes les tentatives de mon collègue le député de York-Peel (M. Stevens), en vue d'obtenir une réponse de l'ancien ministre des Finances se sont heurtées à un mutisme total. En fin de compte, la vérité est sortie du sac. Le gouvernement avait alors un pouvoir d'emprunt de 2 milliards de dollars, en vertu d'une loi qui venait à expiration le 31 mars 1979. Le pouvoir d'emprunter 3.8 milliards avait déjà été accordé par un texte de loi antérieur. Si l'on additionne les 7 milliards que le bill demandait pour l'année financière 1979-1980, le pouvoir d'emprunt du gouvernement se chiffrait donc à quelque 13.8 milliards de dollars.

Pourquoi avait-on besoin de cet argent? Pour une seule et unique raison. Les directeurs de programmes de l'administration fédérale ont perdu tout contrôle, en 1978-1979, sur le programme de dépenses du gouvernement, et l'ancien ministre des Finances s'est vu contraint d'avouer à la Chambre que le gouvernement avait failli à la tâche de contenir les dépenses. Le taux d'augmentation du déficit du gouvernement était en fait au cœur du problème. Le gouvernement contractait des emprunts pour payer les intérêts, non pas pour rembourser le capital, mais bien pour payer les intérêts supplémentaires qui s'accumulaient.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

Cela est sans aucun doute l'un des plus graves problèmes que mon honorable ami, le ministre des Finances, a hérité du gouvernement antérieur. Le montant maximum de l'emprunt a été ramené de 10 à 7 milliards de dollars et, en outre, le ministre des Finances a signalé que ce pouvoir d'emprunt ne vaut que pour un temps limité et qu'après le 31 mars 1980, il devra redemander tout nouveau pouvoir d'emprunt qui pourra être nécessaire. Cette façon de faire est beaucoup plus honnête que la précédente et il me semble que les députés devraient le reconnaître.

Par suite des changements apportés après que le ministre des Finances eut étudié les difficultés dont il a hérité et que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) eut examiné les programmes, j'espère qu'on nous fournira plus de détails et plus de renseignements pour que les députés des deux côtés de la Chambre puissent comprendre qu'il y a lieu de restreindre les programmes de dépenses publiques.

Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que le rapport du contrôleur général va être explosif. La rubrique A de la première partie qui traite du Conseil du Trésor précise que cet organisme a pour mission d'étudier les programmes du gouvernement, d'évaluer leur efficacité et d'en faire rapport. Maintes et maintes fois, j'ai interrogé le secrétaire du Conseil du Trésor lors de son témoignage devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, et je lui ai demandé de nous présenter quelques-uns de ces rapports. Pour qu'ils soient d'une utilité quelconque aux députés qui appuient les programmes du gouvernement, ces derniers doivent pouvoir les avoir sous la main pour montrer le rendement de ces programmes. Toutefois, nous n'avons rien reçu, jusqu'ici même si le secrétaire du Conseil du Trésor a reconnu qu'il était souhaitable de les avoir à notre disposition. Mais il n'est plus là. Même s'il reconnaissait l'utilité de la chose, l'ancien président du Conseil du Trésor (M. Andras) a seulement pu répondre qu'il ne fallait pas compter là-dessus.

● (1630)

Il demeure qu'aucun programme n'était évalué. Le Conseil du Trésor s'était montré totalement inapte à accomplir sa tâche. Toutefois, celle-ci lui ayant été clairement expliquée et les processus d'analyse de ces programmes ayant été mis sur pied, nous aurons bientôt des nouvelles. C'est là le véritable problème auquel doit faire face le gouvernement du Canada, et non pas les balivernes mentionnées par le député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett). La principale tâche du gouvernement a été de regagner la contrôle de ses dépenses. On n'y réussit pas du jour au lendemain, mais déjà nous voyons les conséquences des initiatives prises entretemps.

Au lieu de nous demander de lui accorder le pouvoir d'emprunter dix milliards de dollars, ou peut-être plus, compte tenu de l'inflation et des taux d'intérêt à la hausse, sur lesquels le ministre n'a aucun contrôle direct—tous ceux qui veulent venir s'asseoir et nous entendre sont les bienvenus. Je puis assurer à la Chambre que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada apprendront beaucoup aux personnes ici présentes lorsqu'ils traiteront de ce point en particulier. Même si elles ne comprennent rien à la question, ces personnes sont néanmoins entièrement disposées à critiquer le gouvernement. Plus elles protestent fort, plus il est manifeste qu'elles ne connaissent rien au sujet. Nous verrons les résultats des mesures prises par le gouvernement. Les députés d'en face et les